

34 - Etude de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP) Grette - Participation de la CAGB - Demandes de subventions

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : Le quartier de la Grette a été retenu comme l'un des 5 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV - Décret du 3 juillet 2014), et déclaré d'intérêt régional. Site en impasse principalement composé d'un ensemble immobilier de 3 barres construites dans les années 1960 et délimitant un monde fermé sur lui-même, il multiplie les difficultés et favorise un fonctionnement en vase clos, un contrôle des entrées et sorties rendant difficile l'intervention des forces de sécurité. Il constitue le plus petit QPV de Besançon avec 1 260 habitants présentant une grande précarité économique (et notamment le plus faible revenu fiscal annuel par unité de consommation de l'agglomération bisontine).

La Ville de Besançon, son agglomération et leurs partenaires (notamment les bailleurs) se sont inscrits dans la démarche de la nouvelle Politique de la Ville en signant, le 21 février 2015, le Contrat de Ville du Grand Besançon puis, le 21 avril 2016, le Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain du Grand Besançon.

Le Contrat de Ville du Grand Besançon se décline autour de 3 volets prioritaires :

- **restaurer la tranquillité publique** en rendant les habitants acteurs de leur quartier et en renforçant la prévention des incivilités ;
- mener une politique de **développement social volontariste**, notamment envers les publics jeunes et leurs familles, en les préparant au mieux au monde de demain et en favorisant l'accès à l'emploi et l'insertion ;
- **renforcer l'attractivité des quartiers** afin de mieux les insérer dans l'agglomération par le développement économique, le soutien à l'entrepreneuriat, le confortement des activités de proximité et l'amélioration de l'habitat et de la mobilité.

Alors que, dans le cadre du Protocole de préfiguration, des études urbaines sont lancées afin de définir le programme précis des interventions et le projet urbain qui en découlera, de premiers axes stratégiques ont d'ores et déjà été élaborés, en cohérence avec les axes du Contrat de Ville.

Les questions de tranquillité publique et de sécurité restent un enjeu primordial de l'amélioration de la qualité de vie des Bisontins résidant dans ces quartiers. Aussi, la Ville de Besançon a souhaité démarrer ses études de protocole par des études de sûreté et de sécurité publique, ce afin de garantir la mise en œuvre des projets urbains à venir.

L'Etude de Sûreté et de Sécurité Publique Grette aura pour objet d'engager un processus partenarial pour accompagner, dans les meilleures conditions possibles, l'opération de démolition de ce quartier.

Le montant de l'ESSP et la participation des partenaires sont estimés ci-dessous :

Etude à lancer	Montant total estimatif HT	Partenaires	Participation CAGB
Etude de Sûreté et de Sécurité Publique Grette (ESSP)	20 000 € HT	Grand Besançon	50 % des montants HT non financés

Les crédits sont imputés au chapitre 20.824.2031.0015001.30100. D'autres sources de financement seront recherchées.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte du lancement de l'Etude de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP) Grette ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter une subvention globale du Grand Besançon à hauteur de 50 % maximum du montant non subventionné de l'étude citée ci-dessus, ainsi que de tout autre partenaire susceptible de soutenir cette étude ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter tous les autres financeurs potentiels ;
- autoriser l'Adjoint Délégué à signer tous documents afférents à l'étude précitée (conventions, marchés...).

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2.

M. Michel OMOURI : Je souhaite parler de la cité Brulard avant la déconstruction. J'ai appris la semaine dernière que le dernier bâtiment le long de la rue Brulard a été destiné récemment à la déconstruction.

J'avais posé la question il y a un an du devenir de la cité Brulard après la déconstruction. Je pense que les forces vives de ce quartier doivent savoir maintenant à quoi s'attendre avant la déconstruction parce qu'entre les écoles Brulard, de la Grette, le Centre Commercial, la Vie Associative, nous avons besoin d'avoir une vision sur ce qui va se passer dans ce quartier. Aujourd'hui, ce que j'entends le plus souvent c'est : «qu'allons-nous devenir ?».

M. LE MAIRE : J'espère que vous les rassurez Monsieur OMOURI, je compte sur vous d'ailleurs. Vous connaissant bien, je ne suis absolument pas inquiet. Ceux qui habitent dans le quartier -ce qui n'est plus votre cas- le savent bien parce qu'ils m'ont entendu le dire. Il y a deux équipements publics auxquels je suis très attaché et qui doivent y rester, c'est l'école et la Maison pour Tous, déjà. On le sait. Tout ça, c'est une opération de longue haleine, ça ne se fait pas en un claquement de doigt.

M. Nicolas BODIN : La question m'a déjà été posée en Commission donc je vais faire la même réponse.

La première préoccupation, c'est celle également des habitants qui à l'heure actuelle habitent ce quartier. Il est bien prévu, je le répète, la déconstruction des trois barres, la première barre, celle du milieu, sera déconstruite. Il y reste à l'heure actuelle 13 ménages et il est prévu la première déconstruction de ce bâtiment à peu près dans un an. Ça veut dire qu'au quotidien il y a les Services de la Ville et de l'Agglomération qui travaillent sur le relogement de tous ces habitants-là. Il faut arriver à proposer différentes propositions de relogement, à la fois sur la Ville et sur l'Agglomération.

Ensuite devra être déconstruite la seconde barre, celle qui se trouve au fond du quartier et ensuite la troisième barre, celle qui est la plus proche de la voie du tramway. C'est la mission première, à l'heure actuelle, sur laquelle travaillent la Ville et l'Agglomération. Et en parallèle, nous travaillons sur un autre dossier, c'est le devenir de ce futur quartier une fois qu'il sera totalement déconstruit.

Il y a plusieurs implications : le devenir de l'école, le devenir des différents commerces -il y a déjà des discussions avec les différents commerçants-, le devenir de la maison de quartier et le devenir également de l'ensemble du quartier. Mais c'est un projet qui va durer 10 ou 15 ans et il doit encore être affiné. La première préoccupation à l'heure actuelle c'est le relogement des habitants.

M. Pascal CURIE : Simplement une petite précision. Depuis le début nous avons parlé de ce dossier bien entendu, GBH n'en parle pas tout seul puisque c'est un dossier très important même si nous sommes le seul bailleur social. Nous avons travaillé depuis le début avec la Ville de Besançon sur ce dossier et dès le départ du projet, Grand Besançon Habitat avait, en accord avec la Ville, décidé de déconstruire les trois barres. C'est bien ceci qui est évoqué depuis le début du projet.

Simplement, pour l'instant au niveau du CA du Grand Besançon Habitat, nous avons passé deux intentions de démolir, une sur le 13 et une sur le 29. La barre qui est devant, nous devons également faire une DID (déclaration d'intention de démolir) mais ça nous paraissait prématuré de la faire dans un premier temps. Mais bien entendu Grand Besançon Habitat partage l'avis de la déconstruction des trois bâtiments.

M. LE MAIRE : Ce qui n'est quelquefois pas juste, Monsieur OMOURI, vous posez ces questions, vous êtes vous-même au Conseil d'Administration de Grand Besançon Habitat et en Commission Urbanisme, alors ne posez pas des questions quand vous connaissez les réponses.

M. Pascal BONNET : Je voudrais préciser que nous avons appris justement en Commission Urbanisme que le 3^{ème} bâtiment était soumis à déconstruction alors qu'on ne l'avait pas entendu avant, donc il ne le savait pas.

M. LE MAIRE : Même les habitants le savaient et étaient inquiets.

M. Pascal BONNET : Jusqu'alors en Commission, cela ne nous avait jamais été dit. On l'a appris et je crois que c'est quand même important pour les Bisontins que ce sujet soit abordé au Conseil Municipal même si Michel OMOURI a posé la question en Commission.

M. LE MAIRE : Vous défendez toujours vos amis au lieu de vous prononcer sur des problèmes de fond, ils sont assez grands pour se défendre seuls.

M. Michel OMOURI : Simplement, je le dis parce que le 3^{ème} bâtiment n'était pas au départ prévu qu'il soit déconstruit. Et en même temps, quand je vous écoute, vous ne me rassurez pas et vous ne rassurez pas les forces vives de ce quartier parce que si je vous écoute, le projet de terre va sortir d'ici 15 ans. Je me pose donc la question : d'ici 15 ans, que vont devenir aujourd'hui ces écoles par rapport à la population parce que quand nous n'aurons plus de bâtiment, à votre avis, au niveau des inscriptions des écoles maternelles à Brulard ou à l'école de la Grette ? C'est la question à se poser.

Les commerçants aujourd'hui, la pharmacie ou l'Eco Market, pensez-vous qu'ils vont attendre 15 ans pour que quelque chose puisse sortir de terre.

Et au passage les 14 millions d'euros -là on parle de déconstruction et non pas de reconstruction-, ça veut dire que l'État va apporter la déconstruction. Quand je vous écoute, vous ne me rassurez pas. La Vie Associative va se positionner comment dans le quartier ?

M. LE MAIRE : Vous nous prenez pour qui au point qu'on laisse un terrain vide là-bas ? On a un très bel exemple ce soir de la mauvaise foi de M. OMOURI. L'Adjoint à l'Urbanisme a dit que c'est un projet qui va durer sur 15 ans. Vous, Monsieur OMOURI, vous dites qu'il va démarrer dans 15 ans. Écoutez, je trouve que c'est intellectuellement malhonnête de dire «ça va démarrer dans 15 ans» alors que quelques minutes avant l'Adjoint dit «ça va durer entre 10 et 15 ans».

Figurez-vous, Monsieur OMOURI, que la pharmacienne nous la connaissons très bien, que je l'ai reçue dernièrement et que nous sommes en train de trouver une solution avec elle. On n'a pas attendu vos conseils pour cela. Allez voir la pharmacienne qui est une enfant du quartier d'ailleurs, elle y est très attachée. Nous l'avons rencontrée avec l'Urbanisme et nous sommes en train de lui faire des propositions.

Quant à l'école, tout ne va pas se détruire en même temps et on espère bien qu'on va recommencer à construire de l'autre côté. Donc nous sommes attentifs à ce qu'il reste une école. Après, peut-être est-il possible, pendant quelques mois, quelques semaines ou quelques années, peut-être faudra-t-il la neutraliser. Pour moi, une école c'est la République, ça doit rester au milieu du quartier. Mais arrêtez de toujours semer le trouble en disant «ça va démarrer dans 15 ans». Quand je vous dis Viotte, Vauban ou même les Vaïtes ça va durer sur 10 ou 15 ans, ça ne veut pas dire que le démarrage sera dans 15 ans.

M. Pascal CURIE : Simplement puisque la question est revenue sur le devenir du 3^{ème} immeuble, je rappelle quand même que dès le début du projet le Maire et moi-même avons participé à une conférence de presse d'avant Conseil Municipal et il a bien été indiqué qu'à terme l'ensemble des 3 barres serait déconstruit. Vous ne l'avez pas appris il y a un mois, c'était il y a plus d'un an. Simplement les intentions de démolir sont faites pour les deux premiers immeubles et la troisième sera faite. Ça fait plus d'un an que nous avons dit que dans le projet global les trois barres seraient déconstruites. Et je crois même que c'est écrit dans le contrat de ville.

M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. Adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE et Mme ROCHDI n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.